

Nom commercial: Acetinum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acetinum

N° d'article 15020000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 200-662-2

Numéro
d'enregistrement 01-2119471330-49-XXXX

No. CAS 67-64-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la
personne sdb@haenseler.chresponsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** acétone

Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.1. Substances****Poids moléculaire**

Valeur	58.09	g/mol
--------	-------	-------

Composants dangereux *****acétone**

No. CAS	67-64-1	
No. EINECS	200-662-2	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Flam. Liq. 2	H225
	Eye Irrit. 2	H319
	STOT SE 3	H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dépression nerveuse, Céphalées, Vertiges, Nausées, Perte de connaissance, peau sèche, Irritation de muqueuse, Dyspnée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Contrôle régulier des poumons à cause du risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. Vapeurs plus lourdes que l'air.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage ***

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Matériau approprié : fer. Matériau approprié : inox. Matériau non approprié: matière plastique. Matériaux d'emballage appropriés : acier, acier inoxydable, aluminium. Matériaux d'emballage non appropriés : cuivre

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker en commun avec: Acides

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Conservé le récipient bien fermé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

acétone

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1200	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2400	mg/m ³	1000	ppm(V)
Remarque: B ZNS; AugeKT HU & AWKT HU; NIOSH				

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Nom commercial: Acetinum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

acétone

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	186	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1210	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	2420	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	62	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	200	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**acétone**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	10.6	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	1.06	mg/l

Conditions	Occasionnel	
Concentration	21	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	30.4	mg/kg

Nom commercial: Acetinum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	3.04		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	29.5		mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Conséserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains ***

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration \geq 4 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	douçâtre	
Point de fusion		
Valeur	-94.7	°C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Valeur	56.05	°C
Limite inférieure et supérieure d'explosion		
Limite d'explosivité, inférieure	2.5	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	14.3	%(V)
Point d'éclair		
Valeur	-17	°C
méthode	closed cup	
Température d'inflammabilité		
Valeur	465	°C
méthode	DIN 51794	

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

température de décomposition

Valeur 235 °C

valeur pHValeur 5 à 6
Concentration/H₂O 395 g/l
température 20 °C**Viscosité****dynamique**Valeur 0.32 mPa.s
température 20 °C
méthode DIN 51550**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**log Pow -0.24
température 20 °C**Pression de vapeur**Valeur 240 hPa
température 20 °C
Valeur 800 hPa
température 50 °C**Densité et/ou densité relative**Valeur 0.79 g/cm³
température 20 °C**Densité de vapeur relative**Valeur 2.1
température 20 °C**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Valeur env. 13 µg/l

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatiblesRéactions avec les agents réducteurs. Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact des composés halogénés. Les métaux alcalins, peroxyde d'hydrogène (H₂O₂), peroxydés, Permanganate

Nom commercial: Acetinum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

de potassium, Réagit au contact de l'acide nitrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables, vapeurs ou gaz irritants, Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****acétone**

Espèces	rat		
DL50		5800	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**acétone**

Espèces	rat		
DL50	>	15800	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**acétone**

Espèces	rat		
CL 50	env.	76	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Remarque Peut provoquer des douleurs dans le nez et la gorge, des nausées, des vertiges, des maux de tête, une perte de la capacité de réaction et, à des concentrations élevées, une perte de connaissance.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**acétone**

Remarque le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
------------	----------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**acétone**

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
------------	---

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

Sensibilisation (Composants)**acétone**

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Une exposition chronique peut provoquer des troubles de peau grève.

Mutagénicité (Composants)**acétone**

Nom commercial: Acetinum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

Toxicité reproductrice (Composants)**acétone**

Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

Cancérogénicité (Composants)**acétone**

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**acétone****exposition répétée**

	Voie d'exposition orale	
Espèces	rat	
NOAEL	900	mg/kg/d
Durée d'exposition	90	Days

acétone**exposition répétée**

	Voie d'exposition par inhalation	
Espèces	rat	
NOAEC	22500	mg/m ³
Durée d'exposition	8	Weeks

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****acétone**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	5540	mg/l
Durée d'exposition	96	h

acétone

Espèces	UKELEI (<i>Alburnus alburnus</i>)	
CL 50	11000	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**acétone**

Espèces	Daphnia pulex	
CL 50	8800	mg/l
Durée d'exposition	48	h

acétone

Espèces	Daphnia pulex	
	2212	mg/l
Durée d'exposition	28	d

Toxicité pour les algues (Composants)**acétone**

Espèces	Prorocentrum minimum	
---------	----------------------	--

Nom commercial: Acetinum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

NOEC	430		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**acétone**

Espèces	boue activée		
	1000		mg/l
Durée d'exposition	0.5	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Elimination physico-chimique (Composants)****acétone**

Remarque Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).

Biodégradabilité (Composants)**acétone**

Valeur	91		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301 B		

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**acétone**

Valeur	2100		mg/g
--------	------	--	------

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**acétone**

Valeur	1760		mg/g
Durée de l'essai	5	d	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-0.24		
température	20	°C	

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**acétone**

log Pow	-0.24		
---------	-------	--	--

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)**acétone**

BCF	<	10	
-----	---	----	--

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Le produit est facilement volatil.

Mobilité dans le sol (Composants)**acétone**

Mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

Nom commercial: Acetinum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

Date de révision: 04.01.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 04.01.24

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Eviter les infiltrations de liquide et/ou de vapeurs dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE




Ne pas décharger dans les égouts.

Récupération et recyclage si possible. Autrement: combustion dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mélanges de gaz et air qui deviennent explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1090	1090	1090
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACÉTONE	ACETONE	ACETONE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 / CH

Date de révision: 04.01.2024

Date d'impression 04.01.24

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, Catégorie 2
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.